



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet APPAREIL RESPIRATOIRE - OXYGÈNE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-182175/A	Date 2017-06-20
Client Reference No. - N° de référence du client 6000400888	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-467-73023	
File No. - N° de dossier hn467.W8482-182175	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-02	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dubé, Robert	Buyer Id - Id de l'acheteur hn467
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3936 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN.....	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.2 BESOIN.....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	13
6.5 RESPONSABLES	13
6.6 PAIEMENT.....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.8 ATTESTATIONS.....	16
6.9 LOIS APPLICABLES	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	16
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	17
6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	17
6.13 POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF)	17
6.14 DOCUMENTS DE SORTIE – DISTRIBUTION.....	17
6.15 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA (LIVRAISON).....	18
6.16 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON AU POINT D'ORIGINE	18
6.17 PRÉPARATION DE LA LIVRAISON (MDN).....	18
6.18 DURÉE DE CONSERVATION	19
6.19 MARQUAGE DÉTAILLÉ DE L'EMBALLAGE (MDN).....	19
6.20 EXPÉDITION – PROGRAMMATION (MDN).....	19
ANNEXE A – LISTE DE PRIX	20
ANNEXE B -PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION	24

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses et les quantités mentionnées à l'Annexe A – Liste de prix.

1.2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 30 novembre 2017.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées **UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas la soumission directement à l'autorité contractante. Soumission par courriel n'est pas acceptée.

Réception des soumissions - TPSGC
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, Noyau 0B2
Gatineau, Québec, K1A 0S5
Tél.: 819-956-3366
FAX : 819-997-9776

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (3 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.ex. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de **dix (10) jours** ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

3.1.1.1 Produits équivalent – échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les **dix (10) jours** civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

-
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.3 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est:

La livraison offerte est comme suit :

Article 001 au plus tard le _____

Article 002 au plus tard le _____

3.1.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable pour:

Renseignements généraux

Nom: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

Suivi de la livraison

Nom: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- a) Conformité aux exigences techniques ci-incluse (selon la description des items 1 et 2 en annexe A – Liste de prix); et
- b) Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

4.1.2 Évaluation financière

Pour l'évaluation de la soumission et la sélection de l'entrepreneur, le prix évalué de la soumission sera déterminé conformément à la Base de prix détaillée ci-dessous.

4.1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable, selon le cas.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par NNO identique

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et en annexe A.

6.2.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits aux présentes du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, pour la quantité totale ou une partie de la quantité, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2.2 Clause du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ inclusivement. **(À compléter lors de l'attribution du contrat)**

6.4.1.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ **(Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).**

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus de trois (3) périodes supplémentaire(s) d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins dix (10) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: **Robert (Bob) Dubé**

Titre : **Spécialiste en approvisionnement**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : **873-469-3936**

Télécopieur : **819-953-4944**

Courriel: **robert.dube@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

(À compléter lors de l'attribution du contrat)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Renseignements généraux :

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Suivi de la livraison :

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D0050C	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2016-01-28

6.6.5 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x (i1 - i0) / i0

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i0: taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i1: taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités.

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d. [(i1 - i0) / i0]).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale
Immeuble Mgén George R. Pearkes
101, Promenade du Colonel By
Ottawa, ON, K1A 0K2

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

Au soin de : D Mar P 4-3-3-6.

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada
Direction générale de l'Approvisionnement
Division des produits électriques et électroniques - HN
7B3 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier
Gatineau, QC, K1A 0S5
Au soin de : Robert (Bob) Dubé

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Liste de prix;
- d) Annexe B, Federal Contractors Program For Employment Equity - Certification; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : «clarifiée le*

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

_____ » **ou** «, modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (201-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)	2010-08-16
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D5605C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5604C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5620C	Documents de sortie - distribution	2012-07-16

6.13 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

6.14 Documents de sortie – Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2
À l'attention de : D Mar P 4-3-3-6

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie au :

DAQ/Administrats des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2
Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.15 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-09-25
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

6.16 Instructions d'expédition - livraison au point d'origine

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:

Pour code destinataire D-1:

Rendu Droits Acquittés (RDA), Formation Commander, HMC Dockyard, Bldg. D-206 Door 1 thru 13, Halifax NS B3K 5X5, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Pour code destinataire D-2:

Rendu Droits Acquittés (RDA), Base Commander, CFB Esquimalt, Bldg. 66 Colwood, Victoria BC V9A 7N2, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.17 Préparation de la livraison (MDN)

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 001 et 002 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 001 et 002 à raison d'une (1) unité par paquet.

6.18 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 001 et 002, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

6.19 Marquage détaillé de l'emballage (MDN)

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur :
 - a) le numéro de spécification;
 - b) le nom du fabricant;
 - c) le numéro du dessin;
 - d) le numéro de série ou de lot;
 - e) le numéro d'homologation;
 - f) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
 - g) les données exigées dans le contrat ou dans la spécification de biens ou de services;
 - h) la date de fabrication;
 - i) la date de la réparation ou de la remise en état;
 - j) le nom de l'entrepreneur chargé de la réparation ou de la remise en état;
 - k) la situation de la modification;
 - l) le numéro de série; et
 - m) la date d'expiration de la durée utile.
2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

6.20 Expédition – Programmation (MDN)

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- (a) 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt
Esquimalt (Colombie-Britannique)
Téléphone : 250-363-4963
- (b) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Téléphone : 902-427-1441

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ANNEXE A – LISTE DE PRIX

TABLEAU 1

BESOIN INITIAL					
No. Item	Description des livrables	Code destinataire	QTÉ (unité de mesure)	Prix unitaire	Prix calculé
001	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-1	600 (chacun)	\$ _____	\$ _____
002	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-2	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
SOUS-TOTAL (CAD):					\$ _____
TPS/TVH (taxes applicables en sus)					\$ _____
TOTAL (CAD)					\$ _____

NOTE: Voir clause 6.16 pour les adresses de D-1 et D-2.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ANNEXE A – LISTE DE PRIX (SUITE)

TABLEAU 2

BESOINS OPTIONNELS (ANNÉE D'OPTION 1)					
No. Item	Description des livrables	Code destinataire	QTÉ (unité de mesure)	Prix unitaire	Prix calculé
001	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-1	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
002	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-2	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
SOUS-TOTAL (CAD):					\$ _____
TPS/TVH (taxes applicables en sus)					\$ _____
TOTAL (CAD)					\$ _____

NOTE: Voir clause 6.16 pour les adresses de D-1 et D-2.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ANNEXE A – LISTE DE PRIX (SUITE)

TABLEAU 3

BESOINS OPTIONNELS (ANNÉE D'OPTION 2)					
No. Item	Description des livrables	Code destinataire	QTÉ (unité de mesure)	Prix unitaire	Prix calculé
001	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-1	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
002	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-2	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
SOUS-TOTAL (CAD):					\$ _____
TPS/TVH (taxes applicables en sus)					\$ _____
TOTAL (CAD)					\$ _____

NOTE: Voir clause 6.16 pour les adresses de D-1 et D-2.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ANNEXE A – LISTE DE PRIX (SUITE)

TABLEAU 4

BESOINS OPTIONNELS (ANNÉE D'OPTION 3)					
No. Item	Description des livrables	Code destinataire	QTÉ (unité de mesure)	Prix unitaire	Prix calculé
001	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-1	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
002	NNO N4240-01-1169888 Appareil respiratoire – génération d'oxygène NPMs acceptable: Pièce: 802300-14SPEC Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc. ou Pièce: SYB0220 Fournisseur: F3015 De DCNS Centre de Lorient ou Pièce: 802300-01 Fournisseur: 53655 D'Avox System Inc.	D-2	400 (chacun)	\$ _____	\$ _____
SOUS-TOTAL (CAD):					\$ _____
TPS/TVH (taxes applicables en sus)					\$ _____
TOTAL (CAD)					\$ _____

NOTE: Voir clause 6.16 pour les adresses de D-1 et D-2.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-182175/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn467

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-182175

File No. - N° du dossier
hn467W8482-182175

CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME

ANNEXE B -PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)